

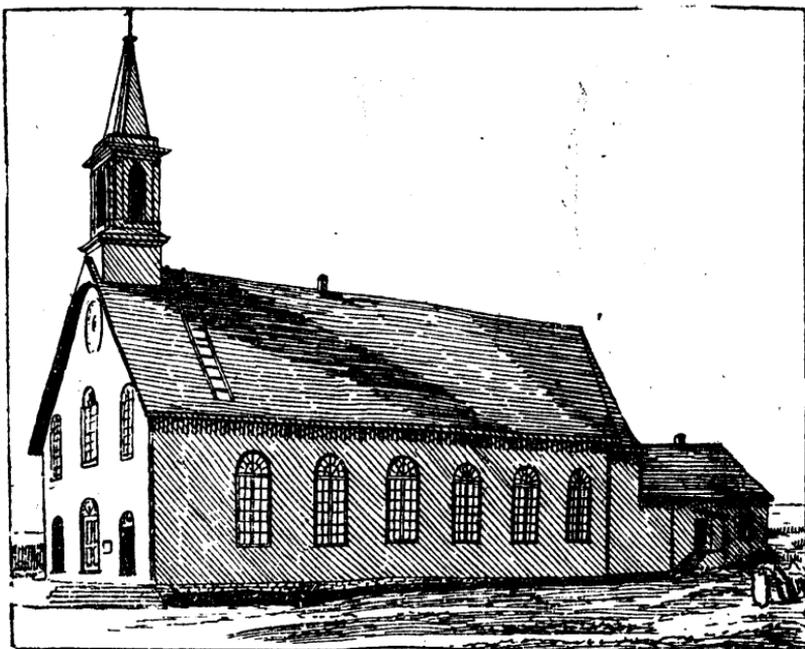
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | Pagination continue.  |





ÉGLISE NOTRE-DAME DU LAC SAINT-JEAN  
(ROBERVAL)

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. 5

MARS 1899

No. 3

---

### NOTRE-DAME DU LAC SAINT-JEAN

(ROBERVAL)

---

Le premier colon de la région fut un Alsacien, Jos. Schambach, marié à une sauvagesse. Parmi les premiers colons de Roberval, on compte : Jacob Duchêne, Prime Thibault, Louis Jean, Irénée Tremblay, Célestin Desbiens dit Bégin, Protais Guay, Hubert Villeneuve, Ambroise Jamme, Thomas Jammé, Célestin, Chrysostôme, Octave et Charles Boivin, etc. Ces premiers colons arrivèrent en 1855.

La première chapelle, en pièces, de 30 sur 36, fut bâtie sur la terre occupée actuellement par M. Ismaël Girard, dans l'Anse ; transportée sur l'emplacement actuel de l'église, elle servit de salle publique, pour être ensuite démolie et vendue. L'église actuelle fut commencée en 1872 et achevée dans les années subséquentes.

Roberval fut érigé en paroisse canonique et civile en 1870.

En 1881, arrivèrent six Ursulines de Québec, et les classes commencèrent en 1882. Le premier couvent était au bord du lac ; il fut transporté et servit d'école ménagère au nouveau monastère qui fut incendié le 6 janvier 1897. Un autre bâtiment en pierre a depuis remplacé le premier monastère.

En 1897, on appela des Frères Maristes à la direction du nouveau collège, dont le personnel enseignant est maintenant composé de cinq membres.

Les missionnaires, desservants et curés furent : MM. Alphonse Casgrain, curé de N.-D. de Laterrière ; Joseph Hudon, curé d'Hébertville ; Auguste Bernier, premier missionnaire résident, 1860-63 ; Prime Girard, 1863-71 ; F. X. Delâge, 1871-78 ; J.-E. Lizotte, curé actuel. R.

## PIERRE KALM AU CANADA

---

Pierre Kalm naquit en 1716 dans la province d'Angermanland, Suède, où ses parents, le pasteur finlandais Gabriel Kalm, de Nerpes en Ostrobotnie, et sa femme, Catherine Ross, s'étaient réfugiés lors des dévastations des Russes.

En 1735, Kalm entra en qualité d'étudiant à l'université d'Abo. Le professeur, plus tard évêque, J. Brovallins, remarquant son penchant et ses aptitudes pour l'étude des sciences naturelles, le recommanda au baron Sten Charles Bjelke, un mécène aussi instruit que riche.

A ses frais, Kalm entreprit un voyage scientifique en Finlande, et, l'année suivante (1741), dans les provinces suédoises d'Upland et de Vastmanland. A ce dernier voyage il se fit immatriculer à l'université d'Upsale et fut reçu avec beaucoup de bienveillance par Linné, qui lui donna de bons conseils pour son voyage projeté dans les provinces de Vastergotland et de Bohuslan (1742).

Après ce voyage et après avoir, l'année suivante, aux frais du baron Bjelke, exploré les petites îles des côtes de Sodermanland et de Rostagen, il accompagna son protecteur, en 1744, à travers la Russie et une partie de l'Ukraine.

Encore étudiant, il avait déjà acquis assez de renommée pour être élu, en 1746, membre de l'Académie Royale de Stockholm.

En 1747, il était nommé professeur d'économie à l'université d'Abo.

C'est cette même année qu'il entreprit son fameux voyage dans l'Amérique du Nord.

En Suède, au dix-huitième siècle, l'argent était plus rare que les savants. Pour pourvoir aux dépenses d'un aussi long voyage, l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, qui s'était chargé de son organisation, s'adressa aux trois

universités d'Abo, de Lund et d'Upsal qui souscrivirent d'assez importantes sommes, Kalm dépensa dans ce voyage, outre les sommes souscrites, près de 130 louis pris sur ses propres économies.

Kalm partit d'Upsal le 16 octobre 1747. Le jardinier Lars Yungstroeem, l'accompagnait. Après avoir voyagé en Europe pendant plusieurs mois, les deux voyageurs s'embarquèrent à Londres le 5 août 1748 et arrivèrent à Philadelphie le 26 septembre suivant. Kalm passa tout près d'une année à visiter la flore des provinces de New-Jersey et de New-York.

C'est au mois de juillet 1749 que le naturaliste suédois passa dans la Nouvelle-France. Il fut reçu ici à bras ouverts. Notre pays était alors gouverné par M. de La Galissonnière, un savant en même temps qu'un marin très expérimenté.

Voici dans quels termes l'intendant Bigot rendait compte au ministre, quelques semaines plus tard, du séjour de Kalm dans la Nouvelle-France :

Québec, 15 octobre 1749.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est venu en ce pays un académicien Suédois nommé Pierre Kalm, muni des passeports du Roy de France et de Monsieur le Marquis de Laumary, ambassadeur à la Cour de Suède. Lorsqu'il arriva au fort St-Frédéric, venant de la Nouvelle-Angleterre, le commandant de ce fort en donna avis à Monsieur le Comte de la Galissonnière qui luy ordonna de fournir au dit Sr Kalm un canot armé et tout ce qui lui seroit nécessaire pour se rendre à Québec, où il ne s'est occupé suivant le compte qui nous en a été rendu par le Sieur Gautier, médecin qui

l'a toujours accompagné, qu'à faire des observations sur les minéraux, sur les végétaux et sur les animaux, ce médecin nous a assuré que ces observations n'avoient d'autre objet que de les connaître et d'en faire la description.

Il a séjourné à Québec environ 40 jours, et Monsieur de la Galissonnière m'ayant dit que de pareils botanistes qui avoient été envoyé de France en Suède, y avoient été bien traités et même defrayés, j'ay fait payer icy par represailles sa pension, ainsi que les dépenses que les recherches qu'il y a faites ont occasionné.

Il est parti de Québec il y a environ un mois ; je donnay ordre à Montréal de le défrayer dans sa route et pendant le séjour qu'il y feroit ; on m'écrivit qu'il en est parti le 10 de ce mois pour se rendre à Orange par le fort St-Frédéric, il vouloit s'en retourner par le fort Frontenac pour se rendre à Chouaguin, mais Monsieur le Marquis de la Jonquière n'a pas jugé à propos de luy permettre de prendre cette route, dont il a paru mortifié.

Ce botaniste emporte avec luy beaucoup de plantes et d'arbres.

J'espère, Monseigneur, que vous approuvez que j'ay fait payer les dépenses qu'il a occasionné et dont cy joint en sont les états.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BIGOT.

L'état de compte dont parle Bigot dans la lettre ci-dessus a été conservé. On aimera peut-être à savoir ce qu'il en coûta au gouvernement français pour faire les honneurs de sa colonie de la Nouvelle-France au savant suédois. Voici :

*Etat de la dépense que le sieur Pierre Kalms, academi-  
cien suédois, muni des passeports du roy pour la recherche  
des diverses plantes, graines et herbes, a faites pendant son  
séjour à Québec, sçavoir :*

Payé à la demoiselle Lajus pour son logement et nourriture pendant trente huit jours à raison de 4 l. 10 s. par jour.....	171 lbs.
Payé à la dite demoiselle pour le logement et nour- riture de Lament Imgstrom (Lars Yung- troem) son domestique pendant le même espace de temps à l. l 10 s. ....	57 “
Payé à divers habitans qui l'ont mené en canots avec Monsieur Gautier médecin du Roy en ce pays de Québec à la baye St-Paul pour aller à la découverte des Mines qui sont au dit endroit, tant pour le dit voyage que pour leur subsistance.....	358 “
Payé à un homme de Lorette comme guidé.....	12 “
Payé à divers habitans qui l'ont conduit en canot de Québec à Montréal.....	180 “
	<hr/>
	778 lbs.

Après avoir visité la Nouvelle-France, Kalm retourna dans la Nouvelle-Angleterre. Ce n'est qu'en 1751 qu'il se rembarqua pour l'Angleterre. La traversée fut périlleuse.

Enfin, le 13 juillet, il revoyait Stockholm, après une absence de tout près de quatre années.

Il se fit alors consacrer pasteur, et, en 1757, il était nommé pasteur d'abord à Pikkis, puis à la prébende de Sainte-Marie.

Au jubilé de 1768, Kalm fut promu au grade de docteur en théologie ; et en 1772, à l'occasion du couronnement du

Roi, il fut nommé chevalier de l'ordre de Wasa, conféré alors pour la première fois à un pasteur suédois.

Il mourut le 16 novembre 1779.

Kalm a laissé 150 dissertations académiques, de nombreux mémoires d'histoire naturelle, d'économie et de topographie.

Le récit de son voyage en Amérique a été traduit en allemand, en anglais et en français. Cette dernière traduction, faite par feu M. L.-W. Marchand, a été publiée dans *es Mémoires de la Société Historique de Montréal*.

PIERRE-GEORGES ROY

---

## LE MORCELLEMENT DES PROPRIÉTÉS

---

Sous le régime français, l'autorité s'opposait de toutes ses forces à ce que les colons s'établissent sur des propriétés de peu d'étendue. Par une ordonnance du 28 avril 1745, le roi Louis XV défendit de construire des maisons sur des pièces de terre de moins d'un arpent et demi de front, sur trente de profondeur. Cinq habitants de l'île d'Orléans furent poursuivis pour contravention à ce règlement et furent condamnés, le 12 janvier 1752, par l'intendant François Bigot, à payer chacun cent francs d'amende aux pauvres de leur paroisse respective et à démolir leurs bâtisses dans un délai de quatre mois. Les noms de ces propriétaires étaient : Pierre Lachance, sieur Curodeau, J.-Bte Martel, forgeron, Jean-Marie Plante, tous de Saint-Jean, et le nommé Serrant, cabaretier de Sainte-Famille (2e vol. *Ed. et Ord.* 594).

L'ABBÉ L.-E. BOIS

ARMES DES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Voici la description donnée par M. Eugène Taché des armes des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec : Sir Narcisse-F. Belleau, l'honorable René-Edouard Caron, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, l'honorable Théodore Robitaille, l'honorable Louis-Rodrigue Masson, l'honorable Auguste-Réal Angers, sir J.-Adolphe Chapleau et l'honorable Louis-A. Jetté.

BELLEAU



D'azur au chevron d'or, accompagné de trois chouettes  
de sable deux et un,—avec la devise : *Je veille.* 2

CARON



D'argent à la bande d'azur semée de fleurs de lis d'or,—  
avec la devise : *Suaviter in modo, fortiter in re.*

LETELLIER DE SAINT-JUST



De gueules de la fasce d'argent chargée de trois feuilles  
d'érable tiges de sinople, accompagnée de deux éperons d'or  
en chef et d'une main senestre couleur naturelle en pointe,  
—avec la devise : *Hæc manus ob patriam.*

ROBITAILLE



D'azur au chef d'argent, chargé en pointe d'une colombe d'or portant dans son bec un rameau d'olivier du même,— avec la devise : *A ciel ouvert.*

MASSON



Tranché d'or et d'azur, ce dernier chargé en chef d'une tête de griffon ailé d'argent,— avec la devise : *Dieu aydant.*

ANGERS



Ecartelé en sautoir, au premier et au quatrième d'azur à l'étoile d'argent, au deuxième et au troisième d'or à la rose de gueules tigée de sinople. Sur le tout, de gueules à la tête de chérubin d'or ailé du même,—avec la devise : *Par droicts chemins.*

CHAPLEAU



D'argent à la fasce d'azur accostée de deux burèles du même, accompagnée de trois têtes de lions de sable, arr-

chées de gueules, armés et lampassés d'or ; l'écu de la province de Québec, qui est d'or à la fasce de gueules chargée d'un lion passant regardant du champ, accompagnée de deux fleurs de lis d'azur en chef et de trois feuilles d'érable tigées de sinople en pointe, brochant sur le tout,—avec la devise : *Toujours pour elle.*

### JETTÉ



D'azur au cygne d'argent nageant sur une mer du même, surmonté de deux étoiles d'or en chef,—avec la devise : *Spes mea supra stellas.*

\* \* \*

Répétons ici, pour mémoire, que dans le blason, les couleurs s'indiquent sur la pierre, le marbre, le bronze ou le bois par des hachures tracées selon des règles conventionnelles. Ainsi, le rouge (de gueules) est représenté par des lignes verticales ; le bleu (d'azur) est représenté par des lignes horizontales ; le vert (de sinople), par des lignes diagonales allant de droite à gauche ; le pourpre, par des lignes diagonales de gauche à droite ; le noir (de sable), par

des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est représenté par un pointillé ; l'argent est indiqué par l'absence de toute hachure ou incrustation (fond uni).

Les armes dont on vient de lire la description peuvent, pour la plupart, être vues au Palais Législatif de Québec, où elles ont été sculptées dans la pierre. On les a distribuées de la manière suivante :

Les armes de Sir N.-F. Belleau et de l'honorable R.-E. Caron, au-dessus de la porte d'entrée de la façade donnant sur la Grande Allée ;

Les armes de l'honorable Th. Robitaille et de l'honorable L.-R. Masson dans les parements du vestibule de l'entrée d'honneur du Palais, au-dessous du campanile ;

Les armes de l'honorable L. Letellier de Saint-Just et de sir Adolphe Chapleau au-dessus de la porte d'entrée centrale donnant sur la rue Saint-Augustin ;

Les armes de l'honorable A.-R. Angers au-dessus de la porte d'entrée donnant sur la rue Sainte-Julie.

Les armes de l'honorable L.-A. Jetté n'ont pas encore été sculptées au Palais Législatif.

E. G.

---

## LE LUTIN

---

Sorte de génie malfaisant, ayant autrefois donné cours à une superstition fort répandue. Le *lutin*, qui connaissait l'amour de nos "habitants" pour leurs chevaux, se plaisait surtout à épuiser ses diableries sur ces intéressants quadrupèdes. Tantôt, se glissant dans les écuries, il emmêlait queues et crinières ; tantôt encore il lançait les pauvres bêtes dans un galop désordonné à travers champs, et ne les ramenait au petit matin, que fourbues, poussives, et les flancs blancs d'écume. Pour éloigner le *lutin* des écuries, il fallait tracer une grande croix sur les portes, et c'est ce qui se fait encore aujourd'hui parmi les Acadiens et les riverains du bas Saint-Laurent.

SYLVA CLAPIN.

## LA BOUJONNIER

Dans une colonie de cinq ou six cents âmes, comme l'était le Canada en 1650, tous les individus attirent l'attention à un degré intense, parceque même le plus humble d'entre eux compte en sens inverse du petit nombre de la masse. Un notaire devient un personnage historique, puisqu'il consigne par écrit certains faits que sa signature revêt d'un caractère d'authenticité indéniable. Parlons donc, aujourd'hui, du premier tabellion des Trois-Rivières.

M. Ernest Myrand (*Recherches Historiques*, novembre 1898, p. 325) nous montre Flour Boujonnier secrétaire du gouverneur général d'Ailleboust à la date du 10 février 1649. Il faut en conclure que M. d'Ailleboust, arrivant de France, le 20 août 1648, avait amené avec lui ce fonctionnaire que l'on ne voit nulle part dans les années précédentes.

Dans le tome I, p. 404, des *Jugements du Conseil Souverain*, on voit que, le 2 juin 1650, Boujonnier enregistre, par ordre du gouverneur, le titre du 5 avril 1644 accordant à Jacques Hertel le fief de l'Arbre-à-la-Croix qui se trouva compris par la suite dans la seigneurie de Champlain.

Le greffe des notaires des Trois-Rivières commence le 19 juin 1650, par un acte de La Boujonnier. La deuxième pièce est de Nicolas Gatineau dit Duplessis, du 7 août suivant. Le 4 juin 1651 M. d'Ailleboust étant aux Trois-Rivières, accorde aux Pères Jésuites le petit morceau de terre appelé fief Pachirimi. En cette circonstance la signature du secrétaire du gouverneur prend la forme de "C. Bouronsier" mais, d'après M. Myrand et le notaire Ameau, on doit lire "Boujonnier." L'inventaire de la succession de Jacques Hertel, aux Trois-Rivières, mois d'août 1651, est dressé par Gatineau, qui était commis du poste de traite. Le 19 mars

1652, Sévérin Aneau signe son premier acte mais sans dire qu'il est notaire aux Trois-Rivières. Il écrit son dernier, dans le même lieu, cinquante ans plus tard.

Jusqu'à l'automne de 1651, La Boujonnier paraît avoir vécu à Québec, auprès de M. d'Ailleboust, mais ce dernier passant alors la charge de gouverneur-général à M. de Lauzon, il faut croire que notre secrétaire garde-notes suivit M. Guillaume Duplessis Kerbodot qui allait gouverner aux Trois-Rivières. Kerbodot était venu de France avec M. de Lauzon ; il s'embarqua, à Québec, pour les Trois-Rivières le 10 novembre 1651. Le 26 du même mois, La Boujonnier instrumentait en qualité de notaire dans ce dernier lieu.

Le 19 avril 1652, d'après le *Journal des Jésuites*, La Boujonnier, Charles Lemoine et Jacques Leneuf de la Poterie arrivèrent à Québec venant des Trois-Rivières.

Le 7 juillet 1652, La Boujonnier dresse, aux Trois-Rivières, un contrat de mariage auquel signe, comme témoin, Melle Mance, de passage en cet endroit.

Le 5 août suivant, La Boujonnier prépare, aux Trois-Rivières, un acte par lequel Mathurin Baillargeon, Claude Houssard et Denis Métayer vendent à Guillaume Duplessis Kerbodot un emplacement avec maison dessus construite.

Le 18 août suivant, La Boujonnier est tué par les Iroquois, à la sortie de la rivière des Trois-Rivières. Le lendemain Guillaume Duplessis Kerbodot est tué par ces Sauvages dans la banlieue, au-dessus de la bourgade (*Journal des Jésuites*). Il n'y a pas de mention de ces deux affaires au registre des sépultures de la paroisse.

Dix jours après, 28 août, l'inventaire des biens de Thomas Godefroy de Normanville, tué le 19, est faite par Aneau, qui prend le titre de notaire pour la première fois. Le 16 décembre, Aneau déclare que le contrat de vente du

5 août précédent n'ayant pas été signé par La Boujonnier et celui-ci étant " mort inopinément ", n'a aucune valeur. Duplessis Kerbodot n'existant plus, les vendeurs passent la propriété en question à François Boivin et Jean Parént.

La Boujonnier a donc demeuré en Canada quatre ans, toujours employé comme secrétaire des gouverneurs, et notaire à l'occasion.

BENJAMIN SULTE

### LES NOYAUX

Voici que par hasard en parcourant curieusement les feuillets d'une Encyclopédie Générale des jeux, compilation de M. Benjamin Pifteau, j'y trouvai un jeu : *Les noyaux*, de provenance canadienne, nous assure-t-il. M. Pifteau a édité ce livre probablement vers 1840, car le millésime, que l'on trouve généralement au bas de la première page du livre, manque complètement ici, ou ailleurs dans le volume, mais a en juger par la plus récente daté des ouvrages ayant servi au compilateur, un peu plus d'un demi siècle s'est écoulé depuis la publication de l'Encyclopédie Générale des jeux, de Pifteau.

Des ouvrages remontant même au milieu du dix-septième siècle ont fourni matière à M. Pifteau.

Le jeu des noyaux est sans doute d'origine indigène. Les Sauvages, l'apprentent aux Français, coureurs des bois, ou chasseurs, et quelque scribe amateur des jeux de hasard en prit note, afin qu'aujourd'hui, je puisse vous en reparler.

Pifteau dit : " C'est un vieux jeu, qui vient du Canada. On y joue avec huit noyaux, noirs d'un côté et blancs de l'autre. On jette ces noyaux en l'air. Si les noirs se trouvent impairs, celui qui a jeté les noyaux gagne ce que l'autre a mis au jeu ; s'ils se trouvent ou tous noirs ou tous blancs, il en gagne le double. En dehors de ces deux cas, il perd sa mise."

RÉGIS ROY

RÉPONSES

**La mort de lord Sydenham.** (IV, IV, 435).—Le 4 septembre 1841, comme lord Sydenham revenait d'une excursion à cheval dans les environs de sa résidence, à Kingston, son cheval fit une chute et en tombant lui écrasa la jambe droite. Les médecins découvrirent que l'os principal de la jambe était fracturé obliquement et qu'il y avait en outre au-dessus du genou une large blessure causée évidemment par l'angle d'une pierre.

La prorogation du parlement avait été fixée au 15 ; elle fut retardée de deux jours afin de permettre au gouverneur d'être présent. Mais, dans l'intervalle, le mal de lord Sydenham s'aggrava tellement que les médecins l'avertirent qu'il n'y avait pas de guérison possible. C'est le général Clitherow qui, par procuration, prorogea le Parlement le 18 septembre au matin.

Ce jour-là même, lord Sydenham ayant parfaitement conscience de son état, se fit donner les dernières consolations de son église. Il dicta aussi son testament et prit congé de tout son monde, en disant un bon mot à chacun. Il pria M. Murdoch, son secrétaire civil, d'écrire l'histoire de son administration au Canada. Il manifesta à plusieurs reprises sa satisfaction de voir le Parlement prorogé, et les principaux points de sa mission au Canada accomplis. A son secrétaire privé, M. Grey, il dit : " Au revoir, Grey ; vous défendrez ma mémoire ! " Puis il parla affectueusement au major Campbell et à M. Baring et termina en disant à tous ceux qui l'entouraient : " Maintenant, laissez-moi seul avec Adamson (son chapelain) afin que je me prépare à la mort."

Il passa le reste de la journée et toute la nuit en prières avec le chapelain Adamson. Ses souffrances, paraît-il, étaient atroces. Il mourut le dimanche, à sept heures de la matinée.

Pour se rendre au désir maintes fois exprimé de lord Sydenham, il fut inhumé à Kingston même. Les funérailles eurent lieu le 23 et furent très solennelles. Jamais Kingston n'avait vu pareille démonstration. Ce fut une journée de deuil publique ; les magasins et les usines furent fermés et les affaires suspendues.

Lord Sydenham mourut célibataire et son titre s'éteignit avec lui.

H.-J. MORGAN

**Adelsheim.** (IV, X, 520).—Charles-Frédéric Chrétien, baron de Adelsheim, était fils de Charles, baron de Adelsheim, major d'infanterie au service du landgrave de Hesse-Cassel, seigneur de Wackback, Haektel et autres lieux, et de Louise de Arnim. Cette famille demeurait à Wackback, en Franconie.

Le baron, dont il est question, avait un oncle, le baron Ernestin Chrétien de Adelsheim, qui était lieutenant-colonel de Brunswick, et un frère, le chevalier Christian de Adelsheim.

Le 5 septembre 1778, le baron d'Adelsheim, qui demeurait alors à Québec, rue Champlain, cédait ses droits dans la succession de son père en faveur de son frère pour le prix de quatre mille florins de Franconie, soit deux mille piastres d'Espagne.

J. E. R.

**Les poeles dans nos eglises.** (IV, XI, 542).—L'église de Vaudreuil fut chauffée pour la première fois vers 1850. Avant cela la sacristie seule était chauffée. Mon père qui pratiquait la profession d'avocat en cet endroit à cette époque obtint du grand vicaire Archambault, alors curé, l'introduction d'un poêle dans l'église.

La chose ne se fit pas sans hésitation. Le curé croyait que " la chaleur et la fumée détruiraient les dorures de l'église "

Qu'on me permette une petite anecdote à ce sujet.

C'était en hiver. Il faisait un froid à fendre les pierres, et l'officiant, M. Roux, après avoir entonné le credo à la grand-messe au lieu de se rendre de l'autel à son siège comme la coutume l'exige, s'en fut à la sacristie. Les assistants crurent que cet aimable prêtre s'était senti indisposé pour en agir ainsi et après la messe quelques-uns de ses amis furent le trouver pour s'informer de sa santé :

— Avez-vous été malade, M. Roux, que vous êtes sorti pendant le credo ?...

— Pas du tout... mais j'étais transi de froid. J'ai taillé de la besogne aux chantres et je suis allé me chauffer à la sacristie, voilà !...

GUSTAVE OUIMET

**Le naufrage de l'«Africaine».** (IV, XII, 546.)— En 1822, la frégate française l'*Africaine* faisait naufrage sur les récifs de l'île de Sable. L'équipage échappa à la mort.

Il n'y a pas encore bien longtemps, une des grandes vergues de l'*Africaine* servait de mât de pavillon au poste principal de l'île.

Dans son étude sur *Les Sablons*, M. J.-C. Taché raconte que Louis XVIII, roi de France, fit tenir à M. Darby, alors surintendant de la station de sauvetage de l'île, avec l'expression de sa gratitude, une médaille d'or frappée pour l'occasion, avec une coupe remplie de louis d'or pour les membres du corps de sauvetage.

Je crois que M. Taché faisait erreur en donnant M. Darby comme le récipiendaire de la médaille en question, car M. Darby ne fut nommé surintendant qu'en 1830. C'est M. Edward Hodgson qui remplissait cette position en 1822.

GEORGE JOHNSON

**Irlandais, "Bas de Soie".** (IV, XII, 551.)—Un honorable citoyen de Montréal, venu lui-même d'Irlande il y a soixante ans, m'a fourni l'explication suivante sur cette appellation de Bas de Soie que l'on donnait aux Irlandais, plutôt il y a quelque vingt-cinq à cinquante ans, qu'on ne le fait maintenant, dans le Canada-Français. "Mes compatriotes, me dit-il, qui arrivaient alors en grand nombre à Québec et à Montréal, portaient pour la plupart la culotte courte ne descendant que jusqu'aux genoux, et comme leurs bas ne montaient guère plus haut que la chaussure il y avait solution de continuité de vêtements de la culotte à la botte, laissant la jambe nue. C'est cette peau de jambe au naturel que les Canadiens avaient par plaisanterie qualifiée de "bas de soie", et passant bientôt de la jambe à toute la personne on appelait les Irlandais les "bas de soie."

C. G.

**Discours de Chateauguay.** (IV, XII, 558.)—On a fait circuler dans les journaux un discours que le colonel de Salaberry aurait adressé à ses soldats avant que de commander le feu, le matin de Chateauguay. Passons-le en revue avant que de l'admettre au rang des pièces officielles. Il renferme quatre-vingts mots qui prêtent à quatre réflexions, pour le moins :

" Voltigeurs !

" L'armée américaine est sur vos talons, mais il faut l'arrêter dans sa marche ou mourir. Que chaque balle abatte un ennemi, et malheur à celui qui manquera ou perdra sa poudre, car mon sabre lui fera sauter la tête ! Clairons ! faites un bruit d'enfer, afin que les Américains nous croient en grand nombre et qu'ils sont tombés dans une embuscade. Officiers ! faites votre devoir. Ordonnez à vos soldats de faire un feu roulant, et vive la vieille Angleterre !"

La coutume de haranguer les troupes au moment d'en venir aux mains avec l'ennemi date de la révolution française ; elle ne paraît avoir été pratiquée par aucun commandant en Canada, car il n'existe pas de trace parmi nous de cette manière d'agir. Nous ne comprenons pas que de Salaberry en ait fait usage. Mais voyons plus loin.

En ce qui regarde Châteauguay, les narrations si précises, si complètes des deux témoins oculaires, Michel O'Sullivan et de Charles Pinguet n'en disent mot. Remarquons aussi que les cinq cents hommes de Salaberry étaient dispersés sur un mille de profondeur avec un demi mille de front. La forme de la bataille écarte toute idée d'une improvisation de ce genre. Napoléon lui-même, qui se montrait prodigue de ces sortes d'apostrophes, adressait ses paroles aux troupes par le moyen de papiers imprimés que chaque colonel quelquefois un sergent, lisait dans les corps, avant que d'ébranler ceux-ci.

L'existence du morceau littéraire ci-dessus, assez ampoulé d'ailleurs, semble d'une origine fort douteuse. Nous aurions besoin de bonnes preuves pour croire à son authenticité historique. C'est évidemment une composition de collège— mais elle a pu être faite par un vieillard tout aussi bien que par un enfant.

Voltigeurs ! s'écria-t-il. Pourquoi les Voltigeurs, plutôt que les autres qui dépassaient huit fois leur nombre ? L'auteur du discours tombe dans l'erreur populaire qui donne aux Voltigeurs le gain de la bataille. Salaberry n'aurait pas fait cette bourde s'il eut parlé, car il y avait en première ligne les Fencibles, la milice de Beauharnois et les Voltigeurs, sans compter les autres.

“ Mon sabre lui fera sauter la tête.” Tout cela pour avoir manqué un coup de fusil ! Tamerlan parlait de la sorte,

s'adressant à des barbares. Les chrétiens n'ont pas de ces allures.

“ Clairons ! faites un bruit d'enfer ” Ces paroles nous remettent en mémoire le bon nègre Soulouque I, empereur d'Haïti, clamant d'une voix forte : “ Tambours, roulez ! ” Pas de roulement. Le tambour-major, interpellé, répond en son langage naïf : “ Ti dis tambous oulez—pouquoi ti dis pas tambous oulez, si ous plait ? ”

A la fin arrive le bouquet : “ Vive la vieille Angleterre ! ” Ces quatre mots signifient peut-être : “ Hourrah pour les Canadiens ! ”

J'ai connu plusieurs des combattants de Châteauguay qui appartenaient aux Voltigeurs et aux Fencibles, soit les deux compagnies près desquelles de Salaberry s'est tenu le plus longtemps toute cette journée. Ils m'ont fourni d'abondants détails sur l'affaire et cela est consigné dans mes notes prises au fur et à mesure de ces conversations. Aucun d'eux n'a fait allusion à un discours quelconque, mais le sergent Charles Burke (Canadien-Français) m'a raconté, en 1860, ce qui suit :

Le colonel avait l'œil partout. En voyant un soldat qui épaulait son arme il se plaça derrière celui-ci pour juger du tir. Le coup partit. L'homme visé resta debout. C'est-y pour sa que tu es venu ici, Jérôme ?” lui dit le colonel d'un air bourru. Il savait nos noms par cœur. Lorsque Izard monta par le chemin, pour nous prendre en flanc, le colonel passa tranquillement derrière notre compagnie et on l'entendait dire, tout haut comme s'il était agacé : “ Bravez, mes damnés ! bravez ! si vous ne bravez pas vous n'êtes pas des hommes ! ” Ensuite, lorsqu'il monta dans un arbre pour voir ce qui se passait à la rivière, il criait à nos gens :

“ Tirez pas tous ensemble !... Laissez avancer le capitaine Daly !... Ça, c'est mieux. Continuez ! ”...

Combien plus cette description est naturelle ! et à quoi sert d'imaginer des phrases qui ont l'air de dire : “ Soldats ! contemplez les pyramides pendant quarante siècles ! ”

BENJAMIN SULTE

**Patriotes ou Martyrs.** (V, I, 562.) On se demande encore aujourd'hui si les missionnaires de la Nouvelle-France, brûlés par les Iroquois ou assassinés par les Hurons renégats furent mis à mort plutôt en haine de la foi chrétienne que du nom et du sang français. Le martyr de Jean de Brébeuf est le seul qui ne souffre aucun doute possible à cet égard. Ses bourreaux témoignent admirablement en sa faveur et s'il est, comme j'en ai la ferme conviction, canonisé dans un avenir beaucoup plus prochain qu'on ne le croit généralement, le premier des martyrs du Canada par l'héroïsme de son courage et le raffinement des tortures subies, devra aux Iroquois l'honneur de monter sur les autels. C'est eux qui lui disaient avec une ironie féroce, un sarcasme diabolique : “ Tu baptisais nos enfants avec de l'eau froide, nous allons te baptiser à notre tour avec de l'huile bouillante ! ” A lui seul ce fait historique, dont la vérité demeure indéniablement établie, suffit à prouver que Jean de Brébeuf fut *martyrisé en haine de la foi chrétienne.*

Il est fâcheux que nous n'ayons pas une preuve aussi positive en faveur d'Isaac Jogues, René Goupil, Daniel, Lalemant, Garnier, Chabanel, Buteux, Garreau, et des autres, missionnaires ou catéchistes, massacrés par les farouches Agniers. Le moins que l'on puisse affirmer cependant est qu'ils furent exterminés autant en haine du nom français qu'en haine de la foi chrétienne. Lisez, par exemple, dans

les *Relations des Jésuites*, l'exécution de cet héroïque habitant du Cap-Rouge, Mathurin Franchetot, qui fut brûlé le 8 septembre 1653, et mourut en chantant l'*Ave Maris Stella* d'une voix aussi ferme, aussi lente, aussi douce qu'au lutrin de la cathédrale de Québec. Et, devant ce miracle de courage physique et moral, vous hésitez à prononcer sur le caractère patriotique ou religieux de cette mort admirable que saint François-Xavier lui-même, *desiderio martyr*, eût enviée à cet obscur prisonnier de guerre dont l'histoire du Canada devrait mieux retenir et transmettre le nom glorieux à la postérité.

Et il en est de Louis Guimont, Pierre Rencontre, Antoine de la Meslée (*Epistola Rev. P. Gabrielis Druillettes, Societatis Jesu Presbyteri, ad Dominum illustrissimum Dominum Joannem Winthrop, scutarium*), de tous les chrétiens, français ou sauvages, missionnaires ou néophytes, catéchistes ou catéchumènes, tombés victimes de la barbarie indienne.

Mais il y a plus. Nous pouvons, sans témérité historique, prétendre et soutenir maintenant avec preuve documentaire à l'appui, que ces confesseurs de la foi, ces héraults de l'Évangile et de la Civilisation, ces apôtres de l'Humanité, connus ou anonymes, périrent plutôt en haine du Christ qu'en haine du nom français.

Voici ce que nous lisons dans une lettre du Père Gabriel Druillettes, missionnaire jésuite chez les Abénakis, adressée à Jean Winthrop, gouverneur des États de la Nouvelle-Angleterre. (Cf : *Relation des Jésuites*, année 1661—page 35.) Cette lettre importante n'est point datée, mais les historiens la croient antérieure à l'année 1651, pour des raisons trop longues à énumérer ici.

“ Quare patere me tuum in quo spem pene omnem, post Deum, positam esse censeo patrociniū implorare per litte-

ras in causâ Domini Jesu Christi, sen in defensione Christianorum contra mohaghs qui non tantum christianos Canadenses versus Kebecum jamdiu persecutur, at crudelissime lento igne torquet in odium Fidei Christianæ.” (Traduction) “ Souffrez donc que par les présentes j'implore votre protection, sur laquelle, après Dieu, je crois devoir reposer toute mon espérance, dans les intérêts de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je veux dire pour défense des chrétiens (Les catéchumènes de la rivière Kennebec, spécialement commis aux soins du Père Druillettes, de 1646 à 1652) contre le Mohack (Les Iroquois d'Albany appelés *Agniers* par les Français, *Mohawks* par les Anglais, étaient les plus belliqueux des Cinq Nations) qui non seulement persécutent les Canadiens chrétiens, mais encore les torturent très cruellement, les brûlent à petit feu *en haine de la foi chrétienne.*”

La lettre du Père Druillettes, texte original latin avec la traduction anglaise en regard, sera tout prochainement publiée dans la célèbre édition américaine des *Relations des Jésuites* actuellement en voie de publication (le trentième volume vient de paraître) chez *The Burrows Brothers Company*, Cleveland, Ohio, E. U.

A lui seul ce fragment de lettre suffirait à établir l'incontestable valeur historique du document qui va paraître et que je me fais un devoir de signaler aux souscripteurs privilégiés de cet ouvrage essentiellement classique.

E. M.

**Dorion, l'“Enfant Terrible”.** (V, I, 564.)—Je tiens de M. l'abbé J. H. Dorion, ancien curé d'Yamachiche, que le surnom d'“Enfant Terrible,” porté par son frère J.-B.-Eric, lui avait été donné dans sa famille, alors qu'il manifestait, dès ses premières années, des allures assez tapageuses.

D.

**Le fondateur de Terrebonne.** (VI, I, 571.)—

L'existence de Terrebonne, P. Q., date de l'année 1673, époque à laquelle la seigneurie de Terrebonne fût concédée au sieur d'Autier-des-Landes qui en fût le premier seigneur; lequel construisit dès lors les premiers moulins à scies et à farine sur l'un des chenaux que forme la rivière Jésus, entre l'île " du moulin " et la ville de Terrebonne.

Vers l'année 1698, M. LePage devint propriétaire de la dite seigneurie et de ses dépendances, et dans sa munificence il érigea sur la pointe de terre que forme la ville de Terrebonne, aujourd'hui vis-à-vis la célèbre île " St-Jean " et celle " du moulin," l'une des plus antiques et des plus belles églises qui furent construites en cailloux; laquelle pouvait encore braver les siècles à venir; malheureusement, par un acte de vandalisme inexplicable, ce vieux monument d'un autre âge a été détruit sans but avéré, attendu que le terrain sur lequel il était construit est maintenant vacant.

C'était l'endroit le plus pittoresque connu et choisi par l'ancien seigneur lui-même et c'est dans cette église, si précieuse en souvenirs pour tant de générations, que les descendants de la famille LePage ont conservé l'usage gratuit de leur banc seigneurial, à titre de reconnaissance.

Les successeurs de M. LePage, comme propriétaires de la seigneurie de Terrebonne, furent successivement MM. McTavish, McKenzie, bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, et finalement l'honorable Joseph Masson et son épouse, dont les héritiers sont actuellement les propriétaires.

J. C. AUGER

**" Les bonnes années."**—(V, II, 581.)—Le Canada s'était révélé aux yeux des officiers anglais durant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis (1775-1784). Ses produc-

tions naturelles, peu ou point exploitées alors, offraient d'immenses ressources à qui voudrait en tirer partie. Lorsque la France s'arma (1792) il devint évident que les hostilités allaient renaître en Europe, aussi l'Angleterre se hâta-t-elle de pourvoir à ses armements et à sa nourriture par des achats faits en dehors des Trois-Royaumes, car cette puissance ne rencontre point dans son territoire propre tous les produits qui lui sont nécessaires. On fit appel au Canada et bientôt le blé, le chanvre, le goudron, les bois de mûres sortirent du Saint-Laurent en abondance. Au cours des années 1793-1812 ce commerce ne fit que se développer ; la construction des navires devint chez nous une industrie sérieuse, la hache entama nos forêts séculaires, les cultivateurs doublèrent et quadruplèrent leurs revenus, tous les métiers avaient de l'emploi, le crédit était inconnu, chaque opération se réglait argent comptant—ce furent " les bonnes années," expression maintenant légendaire, qui disparaîtra, comme toutes les légendes, si on ne la consigne dans l'histoire avec son véritable sens.

BENJAMIN SULTE

**Thomas Pichon.** (V. I, 569.)—M. le comte de Raymond débarqua à Louisbourg le 19 août 1751 pour remplacer M. Des Herbiers, comme gouverneur de l'île Royale. Thomas Pichon accompagnait le comte à titre de secrétaire.

Le 4 novembre suivant, le gouverneur, écrivant au ministre demandait pour M. Pichon la charge de conseiller du Roi, à l'amirauté, à Louisbourg, dans les intérêts du commerce.

Le 22 septembre 1752, M. de Raymond fait rapport d'un voyage d'inspection dans l'île Royale. Son secrétaire qui était aussi du parti commença alors l'envoi de lettres très

détaillées au sujet des ressources de l'île, sa topographie, sa population, moyens de défense, etc. Ces épîtres très intéressantes étaient destinées à des officiers de Sa Majesté Britannique.

Pichon, tout bonnement, était un traître, un espion.

En 1753, le 4 juillet, le comte demande au ministre la permission d'envoyer le sieur Pichon à Beauséjour. La permission lui fut accordée, car Pichon paraît à cet endroit, et s'entend avec les officiers anglais pour livrer les secrets des officiers français.

Il avait à Beauséjour de dignes compères ; entr'autres Vergor, qui commandait. Beauséjour succomba facilement à la première démonstration hostile de l'ennemi. Cet épisode figure dans l'histoire de l'Acadie sous le vocable : *du siège de velours*, en dérision du peu de résistance, ou plutôt de la lâcheté de son commandant.

Après cela, Pichon, il paraît, fut mené à Halifax comme prisonnier de guerre. Là, il recherchait les Français que le sort des armes poussaient aux mains des Anglais, et il cherchait à s'insinuer dans leur confiance et à surprendre les plans de ses compatriotes pour en faire le profit des soldats d'Albion.

Enfin d'après ses lettres (*Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les Anglais en 1758*), on retrouve Pichon au siège de Louisbourg en 1758. Puis il passa en Angleterre, où il finit ses jours en 1781.

Je conseillerais à XX qui demande des renseignements sur Pichon de lire *Acadia* de M. Edouard Richard, surtout le tome I.

RÉGIS ROY

**Le mot “ gerrymander ”.** (V, II, 580.)—Prononcez *djerrai-manne-der*. Néologisme politique, d'origine américaine, servant à désigner un arrangement particulier des divisions électorales d'un état ou d'un comté. Par cet arrangement, le parti au pouvoir cherche à remanier ces divisions électorales de telle sorte que advenant une élection, il obtiendra sûrement l'avantage sur son concurrent, quant même celui-ci aurait en réalité pour lui la majorité des votes.

L'origine du mot *gerrymander* est assez curieuse. Ce fut en 1811, et dans l'état du Massachusetts, que cette expression prit naissance. A cette époque, le parti démocratique, qui était au pouvoir, désirant s'assurer le Massachusetts, dont la majorité était fédérale, s'avisa du rapiécage ingénieux dont nous venons de parler, et la nouvelle loi fut sanctionnée par le principal fonctionnaire de l'Etat, le gouverneur Gerry.

Or, il se trouva que, sur une carte, le nouveau remaniement pouvait assez bien figurer—avec quelques coups de crayon appliqués ça et là, et un peu de bonne volonté—pour le dessin d'une certaine bête curieuse, se rapprochant d'une salamandre, en anglais *salamander*. Sur ces entre-faites, un loustic s'écria : “ Bah ! un *salamander*, pourquoi pas un *gerrymander* ! ” faisant ainsi allusion au gouverneur Gerry. Le mot eut du succès, et est depuis resté.

SYLVA CLAPIN

**L'Amnistie de 1838.** (V, II, 584.)—L'ordonnance du Conseil Spécial en date du 28 juin 1838, accordant une amnistie aux *Rebelles* se trouve dans le deuxième volume des ordonnances de ce Conseil, et porte le titre suivant : “ Ordonnance qui pourvoit à la sûreté de la Province du Bas-Canada.”

Une proclamation portant la même date fit aussitôt connaître cette ordonnance au public.

F. J. AUDET

QUESTIONS

587—A la page 37 du premier volume du *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Tanguay, au sujet de Louis Bégin, l'ancêtre de Mgr Bégin, archevêque de Québec, nous lisons : “ Baptisé en 1636, fils de Jacques et d'Anne Meloque, de Liénard, évêque de Lizieux, sépulturé le 26 décembre 1708, à Lévis.”

Cette paroisse de Liénard existe-t-elle encore ? Dans quel département de la France est-elle située ? XXX

588—Pourquoi dit-on, dans le peuple, d'un individu qui part pour les États-Unis, qu'il émigre, qu'il s'en va en Amérique ? EMI

589—Quand les milices canadiennes ont-elles pris naissance ? Est-ce longtemps après la mort de Champlain ? Quel fut leur organisateur ? A. B.

590 Dans une récente visite au village de Saint-Stanislas, sur la rivière Batiscan, on m'a dit que la désignation officielle de la paroisse est “ Saint-Stanislas de la rivière des Envies.” Personne cependant n'a pu me dire l'origine de ce curieux nom. La rivière des Envies est un petit cours d'eau à une petite distance de l'église et du village de Saint-Stanislas. Quelqu'un de vos lecteurs, peut-être, pourra satisfaire ma curiosité ? W. P. G.

591—Observe-t-on encore la “ guignolée ” au Canada ? Qu'était-ce que cette ancienne coutume ?

R. O. B.

592—Quel uniforme portait les miliciens canadiens en 1812 ? SOLD.

593—On désigne souvent par *mitaine* l'office religieux des protestants :—Ils sont allés à la *mitaine*. Quelle est l'origine de ce mot employé dans ce sens ?  
RIO.

594—M. Bouchette fut-il le successeur immédiat du major Holland en qualité d'arpenteur-général du Canada ? Pouvez-vous me dire en quelle année le major Holland cessa d'exercer ses fonctions ?  
ARP.

595—Dans une conférence que faisait, il y a quelques années, M. Lorenzo Prince, au Club National, à Montréal, sur le juriconsulte Doutré, il déclarait que M. Doutré était parvenu à faire révoquer la nomination d'un gouverneur général du Canada.—Pourriez-vous me dire quel était ce gouverneur ; Quelles sont les raisons qui ont amené cette destitution ?  
CURIEUX

596—Où trouverais-je des renseignements sur la fameuse *chasse-galerie* qui fit l'épouvantail de tant de générations ?  
XXX

597—En quoi consistait le *clairon-du-roi*, cet amusement de société si en vogue autrefois ?  
RHO.

598—Pouvez-vous me dire ce qu'on entend exactement par le mot *corvée* dans notre pays ?  
A. R.

599—Qu'est-ce qu'on entend à la campagne, par le mot "*épluchette*" ?  
HAB.

600—N'y avait-il pas un capitaine Mathew ou Mass Leake avec le général Braddock lors de sa défaite au fort Duquesne en juillet 1755 ?  
E. L. P.